

CERSE / ESPE Caen

Partager les responsabilités de l'éducation des enfants et des jeunes. Des modèles pour penser à des propositions pour agir

Formes et pratiques participatives d'élèves

Martine Janner Raimondi, CIVIIC, Université de Rouen

Plan

- Introduction
- 1) Responsabilité : définitions et enjeux
- 2) Configurations pratiques et travail de responsabilisation dans les *conseils*
- (3 Quelques indicateurs)
- Conclusion

Introduction

Revisiter une thèse qui visait à appréhender les enjeux d'éducation à la démocratie de pratiques de *Conseils d'élèves* dans trois classes – MS/GS, CP, CM2 – d'écoles différentes, observées sur une année,

pour appréhender en quoi les différentes configurations pratiques observées suscitent une participation propre à exercer la responsabilité des élèves.

Introduction

- Pour Domenach (1994) l'appel à responsabilité surgit toujours dans le cadre d'une situation concrète.
- Dès lors, interrogeons-nous sur le sens de la notion de responsabilité ainsi que sur les moyens d'y travailler avec des enfants.

1) Responsabilité : définitions et enjeux

- Etre responsable suppose une décision libre d'un sujet capable de choix différents, qui se reconnaît comme étant cause de l'action qui en découle et prêt à en assumer les conséquences.
- Penser la notion de responsabilité est corrélative d'une conception de l'éducation et d'une représentation de l'enfant.

1.2) Responsabilité : définitions et enjeux

- **A quelle échelle penser la responsabilité ?** Au niveau de l'acte réel, *hic et nunc*,
- ou bien au regard d'un avenir indéterminé qui risque de détruire l'humanité et la planète cf. **Jonas** (1979/98) ?
- Est-ce une question de maturité ou d'autonomie ?
- Mais, l'autonomie de l'être humain n'est-elle pas qu'illusion à l'instar de **Schopenhauer** (1828/2001, p. 84) « *car le cours de notre vie n'est en aucune façon et sans plus, notre propre œuvre* » ?

1.2) Responsabilité s'inscrivant dans le contexte d'une société démocratique

- Pour **Tocqueville (1835/1992)** : L'Individualisme démocratique détourne les citoyens de leur sort commun.
- Nous constatons aujourd'hui un recours au droit à la faveur des intérêts particuliers.
- Le développement d'un mode de vie œuvre au non-être ensemble cf. **Desbons & Ruby (2004)**, tant le phénomène de consommation isole les sujets les uns des autres, en orientant leur(s) préoccupation(s) *sur la sphère privée* abandonnant ainsi les *affaires publiques*.

1.3) Responsabilité juridique : définitions et enjeux

- **Ricoeur (1994)** rappelle la dimension juridique du noyau sémantique en termes de « répondre de » et « rendre des comptes ».
- En droit, l'accusation ne saurait se faire sans preuve dans les pratiques d'interpellation : celui qui impute une responsabilité à autrui, doit également rendre des comptes et être lucide sur les valeurs qu'il défend comme légitimes.

1.3) Responsabilité juridique : définitions et enjeux

- **Villey (1977)** développe un historique des conceptions de responsabilité juridique.
- Le Code pénal de 1810 considérait l'enfant comme un adulte en miniature pour lequel il fallait repérer la capacité de discernement du mineur pour lui attribuer une responsabilité.

1.3) Responsabilité juridique : définitions et enjeux

L'ordonnance du 2 février 1945 défend au contraire l'irresponsabilité pénale du mineur en affirmant des mesures de protection et d'éducation parce qu'il n'a pas atteint la maturité adulte.

Conception de l'enfant comme être capable de comprendre et de vouloir son acte mais avant tout, c'est un être en devenir. « *Respecter le propre de l'enfant ne peut donc consister à accepter une responsabilité complète qui l'assimilerait à l'adulte* ». **Youf (2001)**

1.3) Responsabilité juridique : définitions et enjeux

- Jugement de la Cour de cassation du 8 février 1962 pose la notion d'**acte objectivement illicite** = considérer l'acte *in abstracto* indépendamment de son auteur. Il s'agit moins de sanctionner le « coupable » que de réparer le préjudice causé à la victime. Vers une conception de la finalité du droit comme sociale et non morale.
- La Convention Internationale des droits de l'enfant reconnaît la subjectivité de l'enfant, il n'est plus seulement comme dans la Déclaration de 1959, bénéficiaire passif de droits objectifs.

1.4) Responsabilité éthique: définitions et enjeux

La responsabilité morale coïncide avec la conception d'un homme capable d'examen de conscience amenant une gamme d'éprouvés passant de la honte au remord et engageant à la réparation, le pardon.

Kant (1788/1943) articule la responsabilité avec la faculté de juger ; le bien-fondé éthique s'inscrit dans le principe d'universalisation – ce qui peut valoir pour tous comme loi universelle de la nature, sous forme d'impératif catégorique.

1.4) Responsabilité éthique : définitions et enjeux

- Pour **Bergson** (1932, p. 14), « *L'essence de l'obligation est autre chose qu'une exigence de la raison.* »
- la morale « ouverte » se comprend comme appel, qui touche la singularité de la personne, et conduit au don de soi.
- La présence d'autrui m'affecte et m'atteint, je prends la responsabilité de m'ouvrir au monde et à autrui *via* une sorte d'émotion morale.

1.4) Responsabilité éthique : définitions et enjeux

- **Levinas (1987)** fonde la responsabilité sur le renoncement à la toute-puissance du sujet.
- Ce qui est premier c'est ma responsabilité à l'égard d'autrui avant même toute décision d'action.

Synthèse

- Conception « zéro » de la responsabilité en écho à Schopenhauer
- - aucune responsabilité n'est possible, parce qu'il n'existe pas d'autonomie du sujet.

- Conception restreinte de la responsabilité politique en écho à **Tocqueville**.
- - Reporter la responsabilité sur d'autres que soi – se retirer de la vie politique, vers la sphère privée.

- Conception de la responsabilité juridique individuelle - récente selon **Villey (1977)**- **solidaire d'une philosophie du sujet où l'individu est apte à se conduire dans le respect du droit**, corrélative d'une société individualiste dans laquelle chacun est libre de conduire sa vie selon son projet propre dès lors qu'il n'enfreint pas les règles.

- Conception éthique de la responsabilité se comprend :
- - soit en valorisant la dimension rationnelle de l'adhésion à ce qui vaut pour tous cf. **Kant** ;
- - soit en valorisant la relation à autrui qui m'oblige cf. **Bergson et Levinas**.

Questions en suspens

- Comment éduquer à la responsabilité – à quelle forme de responsabilité - et comment travailler à la construction du processus responsabilisation. ?
- Faut-il attendre que les enfants soient suffisamment matures pour comprendre l'injonction de responsabilité ?
- Ou bien, parce qu'ils sont des personnes humaines, faut-il les soumettre d'emblée à une injonction de responsabilité ?
- Ne faut-il pas tenir compte de l'état d'enfance tout en développant leur capacité à devenir des êtres responsables ? Comment ?

2) Configuration pratique : MS-GS

- un *Conseil* chaque semaine, durée globale 30mn
Ordre du jour avec rubriques invariables :
« félicitations, critiques, propositions »,
alimentées par les membres, sous forme écrite
via dictée à l'enseignant.
- Lorsqu'un message de plainte est lu,
l'enseignante invite systématiquement les
enfants à s'exprimer : aussi bien la victime que
« l'agresseur », ainsi que les autres membres du
Conseil.

2) Configuration pratique : MS-GS

- Elle insiste sur les ressentis éprouvés, afin, dit-elle de favoriser une prise de conscience des effets :
- - au niveau des personnes concernées ;
- - au niveau des membres du *Conseil*, qui entendent ce qui se dit,
- Tous sont interpellés pour réfléchir sur l'action et ses conséquences, y compris en étendant la réflexion à un niveau plus général.

2) Configuration pratique et notion de responsabilité en MS-GS

- L'enjeu consiste moins à sanctionner le responsable, que de faire prendre conscience de ce qui est viable ou non au plan du vivre ensemble, pour lui, comme pour tous, par le biais d'une approche sensible « ***Est-ce qu'on va être heureux ou malheureux ?*** », « ***Finalelement, quand on arrive à faire sortir les sentiments, on arrive à réguler une bonne partie des conflits.*** »
- Construction d'un processus de subjectivation selon une responsabilité de type éthique accordant la priorité à la relation à autrui, *via* l'expression des ressentis sans perdre de vue les enjeux de viabilité pour tous et pour chacun.

2) Configuration pratique : CP

- Les *conseils* hebdomadaires de cette classe englobent le planning des activités hors salle de classe pour la semaine à venir, la roue des responsabilités et la discussion à partir des messages classés comme suit : « j'ai de la peine », « je propose », « je suis content ».
- Parmi les responsabilités inscrites sur la roue des responsabilités, figure celle de donner la parole aux élèves qui la demandent au sein du *Conseil*.
- L'enseignant prend note des décisions prises à chaque séance et commence par les relire à chaque début de Conseil afin de faire le point sur les avancées ou non.

2) Configuration pratique : CP

- En cas de plainte, l'enseignant cherche à identifier la part de responsabilité de chacun par un jeu de questions et l'appel à témoins.
- Une fois la responsabilité identifiée, l'attribution d'une sanction afférente est laissée aux membres du *Conseil*. Ils sont invités à faire des propositions, la victime elle-même peut donner son avis.
- La fonction de jugement est ainsi séparée en deux moments qui requièrent différents acteurs. Face aux propositions faites par les élèves, l'enseignant demande l'avis des membres du *Conseil* et entérine l'une des propositions.

2) Configuration pratique et notion de responsabilité au CP

- Renvoie à une responsabilité juridique partiellement partagée qui révèle une conception de l'enfant en devenir : d'un côté, l'élève est immature à déterminer le degré de responsabilité de ses pairs ; de l'autre, il est jugé capable de proposer une sanction.
- « *C'est difficile avec des CP parce que c'est nouveau d'avoir à donner leur avis*
- ... *Et puis, ce qui est difficile aussi c'est de rester comment dire, de ne pas prendre trop trop trop de place nous même dans le conseil*

2) Configuration pratique : CM2

- *Les Conseils* hebdomadaires sont consacrés à la discussion des messages rédigés par les élèves, visés par le maître puis déposés dans la boîte réservée à cet effet.
- Leur durée dépasse une heure. L'enseignant guide l'élève désigné pour occuper les fonctions de président de séance ; le secrétaire de séance, quant à lui, consigne les décisions prises sur un cahier prévu à cet effet, sans relecture ultérieure.
- Lorsqu'une plainte est déposée en *Conseil*, l'enseignant donne la parole à l'auteur ainsi qu' à la personne incriminée. Puis, très rapidement, il initie une quête de solution : « *Alors qu'est-ce qu'on propose ?* »

2) Configuration pratique : CM2

- Les élèves réclament la prise en compte d'informations complémentaires ou de jugements précédents pour affiner la détermination de responsabilité et, ou l'ajustement de la sanction.
- Exemple d'une plainte qui suscita 40% du total des prises de parole d'un Conseil,
- // situation qualifiée de « nœud » par Fernand Oury et Aïda Vasquez (1971).

L'enseignant insiste sur l'alphabétisation émotionnelle du conseil et la construction commune des règles pour favoriser le vivre-ensemble.

-

2) Configuration pratique et notion de responsabilité au CM2

- Ici, la conception du processus de responsabilisation vise moins pour l'enseignant, à apprécier le degré de responsabilité que de favoriser la mise en mots et la discussion, afin de relancer la dynamique du vivre ensemble, comme si le fait de s'exprimer, de discuter et ensemble permettait d'évacuer le problème, sans s'appesantir sur difficultés rencontrées.

	MS & GS	CP	CM2
Type de Responsabilité exercée	Responsabilité éthique ancrée sur la relation à autrui et l'Autrui généralisé	Responsabilité juridique partielle, orientée sur les propositions de sanction et de projets	Responsabilité juridique partielle, orientée principalement sur la dynamisation du vivre ensemble. D'où une dim. Socio-politique

Représentation de l'enfant/jeune MS & GS

Etre en devenir capable de participer à sa mesure à toutes les étapes du Conseil ainsi qu'aux délibérations sur le juste et l'injuste, le bien-vivre ou non.

A condition d'adapter les modalités de travail : en passer par le ressenti, les émotions pour comprendre en soi les effets d'une action sans oublier le raisonnement pour dépasser le point de vue particulier.

Représentation de l'enfant/jeune CP

Etre en devenir – ne peut pas participer à toutes les étapes du *Conseil d'emblée* « *ils n'ont pas l'habitude* » L'attribution de la responsabilité est laissée à l'enseignant (E. assiste à une procédure de jugement « juste »)

La possibilité de proposition de sanction afférente et de délibération sur celles-ci est donnée aux E.

Adaptation des contenus aux possibilités estimées des enfants. Comprendre les effets d'une action, avoir le droit de s'exprimer, de demander à être entendu, sans oublier le raisonnement sur ce qui vaut et ce qu'il est possible surtout dans le cadre des prop. de projets

Représentation du jeune au CM2

Etre capable de participer à toutes les étapes du Conseil mais surtout **sollicité pour proposer des solutions en vue de redynamiser le vivre ensemble en évitant de pointer la dimension d'« accusation »** de responsabilité moins par évitement que pour ne pas envenimer la vie de classe dans un contexte scolaire où comme le disent les élèves « *tout le monde se plaint .* »

Chercher à réguler la vie en commun de la classe en évitant la stigmatisation, notamment concernant quelques élèves déjà identifiés comme « difficiles ».

3) Quelques indicateurs de participation des élèves

3.1 / Quantitatif par Conseil :

- Nbre de mots par intervention pour identifier qui parle le plus, à quel moment ?
- Nbre total des prises de parole des élèves sur le Nbre total des prises de parole pour obtenir un ratio
- Idem avec les prises de parole du maître
- Nbre de prises de parole tant au moins un indicateur de complexité cf. Boisseau et sa grille d'analyse linguistique en langage oral
- Repérage de noyaux discursifs – les nœuds – lors du comptage du nombre d'interactions discursives avec indicateur de complexité par message.

3) Quelques indicateurs de participation des élèves

3.2 / Qualitatif

- Analyse des contenus discursifs au niveau des reprises de propos d'un interlocuteur à un autre qui conduit à un séquençage des échanges.
- Analyse de l'avancée argumentative pour convaincre
- Analyse des procédés rhétoriques pour faire entendre une proposition différente ou contradictoire avec celle déjà formulée – y compris / de l'enseignant.

Conclusion

- La diversité des pratiques observées réside moins dans la structure ou les objets du dispositif *Conseil* qu'au niveau des rôles tenus ou accordés par l'enseignant.
- En revanche, tous les élèves sont reconnus comme étant dignes, capables d'assister et de participer aux discussions afin d'une part, de comprendre à travers l'expérience d'un pair si une action convient ou non et d'autre part, de sanctionner le responsable.

Conclusion

Les médiations visent à faire comprendre et faire participer ; elles s'organisent autour de l'expression sur les faits, puis les ressentis, ainsi que sur la réflexion commune sous forme de discussion pour apprécier ce qui vaut , ce qui est faisable, ce qui résout un problème.

Conclusion

- La représentation de l'enfant/ du jeune se comprend non seulement comme « *être en devenir* » qui a besoin d'être éduqué sur les questions de responsabilité, mais également comme « *être néanmoins capable* » de participer et d'exercer son jugement en vue de participer à une décision commune réglant le vivre-ensemble.
- Certaines pratiques mettent l'accent sur le sentiment moral, l'alphabétisation des émotions, d'autres visent à faire accéder à la règle commune ou bien à dépasser l'action *hic et nunc* pour continuer à s'engager dans une dynamique de vie commune.

Éléments de bibliographie

- Bergson, H. (1932). *Les deux sources de la morale et de la religion*. Paris : PUF.
- Desbons, D. & Ruby, C. (2004). *La responsabilité*. Paris : Quintette.
- Domenach, D. (1994). *La Responsabilité. Essai sur le fondement du civisme*. Paris : Hâtier.
- Fonvieille, R. (1999). *Face à la violence : participation et créativité*. Paris : PUF.
- Freinet, C. (1964). *Les techniques Freinet de l'école moderne*. Paris : A. Colin.
- Jonas, H. (1979/1998). *Le Principe responsabilité*. Paris : Le Cerf.
- Kant, E. (1787/1994). *Fondements de la métaphysique des mœurs*. Paris : Garnier-Flammarion.
- Levinas, E. (1987). *Humanisme de l'autre homme*. Paris : Livre de poche.
- Oury, F. & Vasquez, A. (2000). *De la classe coopérative à la pédagogie institutionnelle*. Vigneux : Matrice.
- Paturet, J-B. (2003). *De la responsabilité en éducation*. Toulouse : Erès.
- Schopenhauer, A. (1828/2001). *L'art d'être heureux ou eudémonologie*. Paris : Seuil.
- Tocqueville, A. (1835/1992). *De la démocratie en Amérique*. Paris : Gallimard, t.2.
- Villey, M. (1977). Esquisse historique sur le mot « responsable ». In : *Archives de philosophie du droit*, t.22, Sirey, p. 45-88.
- ouf, D. (2001). L'enfant doit-il être tenu pour responsable de ses actes ? *Cités*, 2/2001, n°6, p.215-228.